

**DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES ATTRIBUTIONS PREVUES
A L'ARTICLE L.2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Par délibération en date du 3 juillet 2020, le Conseil municipal a délégué à Madame le Maire l'exercice des attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Conformément à l'article L.2122-23 du C.G.C.T., les décisions relatives à ces attributions sont soumises aux mêmes règles que les délibérations.

Voici la liste des décisions prises en vertu du C.G.C.T. depuis le Conseil municipal du 10 septembre 2020 :

ALINEA 4 DE LA DELIBERATION - PREPARATION ET PASSATION DES MARCHES

Marché de fournitures - acquisition :

Fontaine à eau pour la restauration du groupe scolaire Arvor - THIRODE - 1 548 € T.T.C.

Fourgons pour le service « *espace vert* » - UGAP - 44 597 € T.T.C.

Bornes WIFI pour Hôtel de Ville et Aire d'Accueil des Gens du Voyage - L.M.P.I. 778 € T.T.C.

Rideaux pour groupe scolaire Denis Diderot - SIZORN STORES - 2 711 € T.T.C.

Rideaux pour A.C.M. Denis Diderot - EDUC LOISIRS - 1 350 € T.T.C.

Bétonnière - Société ARZEL LOUIS - 2 340 € T.T.C.

Postes informatiques pour le local jeunes - L.M.P.I.- 5 720 € T.T.C.

Poste informatique pour le bureau de direction du groupe scolaire Denis Diderot - LMPI - 999 € T.T.C.

10 tablettes numériques pour le Contrat d'Accompagnement à la Scolarité - LMPI - 5 761 € T.T.C.

Potelets - avenue de la Libération - TANGUY MATERIAUX - 4 662 € T.T.C.

Filet multisport pour la Vallée du Lapis - HUCK OCCITANIA - 1 049 € T.T.C.

Renouvellement P.C. portables pour la direction des services techniques municipaux - L.M.P.I. - 995 € T.T.C.

Marché de Services :

Nettoyage et dégraissage du système d'extraction des graisses en cuisine (groupes scolaires) et entretien des systèmes V.M.C. - T.S.F. MADELINE - 2 812 € H.T./an reconductible 3 fois

Renouvellement antivirus informatique de 50 postes - L.M.P.I. - 1 348 € T.T.C.

Audit technique salle de sport de Ty Guen - Q.S.B. - 4 776 € T.T.C.

ALINEA 5 DE LA DELIBERATION - CONCLUSION ET REVISION DU LOUAGE DE CHOSES

Convention de servitude au profit de Mégalis pour l'implantation d'une armoire technique

CONVENTIONS DIVERSES

Convention de mise à disposition d'un local communal « *Pavillon du tourisme* » entre la Ville et le laboratoire Eurofins Labazur Bretagne Landivisiau

Acceptation d'une donation de Monsieur Yves HERNOT évaluée entre 2 010 € et 2 870 € (objets rares de type ethnographique, bijoux berbères...)

Convention d'occupation temporaire du domaine privé communal entre la Ville et la société DB PROMOTION

Séance du Conseil municipal du
5 novembre 2020

Le Maire,
Laurence CLAISSE

